



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occ de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan LESPOUX
Maître de Conférences en occitan
Président de la FELCO

Montpellier, le 9 avril 2018

À Monsieur Marc Le Fur

Objet : PPL Reynès et alii

Notre association la FELCO, (Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'oc), vient de découvrir sur le site de l'Assemblée Nationale une proposition de loi revendiquant la reconnaissance du provençal comme langue régionale (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion0832.asp>), et a noté que vous figuriez au rang de ses signataires.

Nous connaissons votre travail inlassable en faveur d'une meilleure reconnaissance des langues régionales par les institutions de la République, son école au premier chef. Vous avez été ainsi destinataire de bon nombre de nos courriers. Nous n'en sommes que plus surpris de vous voir associé à cette proposition.

Nous pouvons imaginer que vous n'entendez ainsi rien faire d'autre qu'apporter votre soutien à vos amis députés LR de PACA, comme c'est souvent l'usage dans tous les partis. Mais en l'espèce, il nous semble que vous vous êtes engagé sur un terrain glissant. Permettez-nous une comparaison : que diriez-vous si les députés provençaux soutenaient une proposition de loi revendiquant la reconnaissance du vannetais comme langue distincte du breton ?

Car c'est bien de cela qu'il s'agit en fait.

De la même façon que le vannetais présente par rapport au KLT un certain nombre de traits spécifiques qui n'empêchent pas son appartenance à l'ensemble breton, le provençal, linguistiquement bien caractérisé, et pourvu d'un capital littéraire prestigieux depuis le temps de Frédéric Mistral, n'en fait pas moins partie intégrante de l'ensemble d'oc. C'était vrai du temps des Troubadours, c'était vrai quand les historiens provençaux du XVII^e affirmaient que leur langue se parlait jusqu'en Gascogne, c'était vrai pour Mistral lui-même célébrant une langue qui se parlait des Alpes aux Pyrénées. C'est vrai également aux yeux de la linguistique internationale depuis le XIX^e siècle.¹

Enfin, et vous conviendrez que ce n'est pas négligeable, c'est également vrai aux yeux

¹ Nous nous permettons de vous renvoyer à un document réalisé à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, sous l'égide de l'Université Ouverte des Humanités, qui situe la langue d'oc dans l'espace et dans le temps : https://www.univ-montp3.fr/uoh/occitan/une_langue/co/module_L_occitan_une%20langue.html.

de la loi républicaine, depuis que la loi Deixonne, en 1951, a reconnu au rang des langues dont elle autorisait l'enseignement une « langue occitane » pour laquelle il était expressément précisé qu'elle incluait toutes les variétés de la langue, provençal compris.

Depuis le temps de Mistral, la revendication en faveur de la reconnaissance par la République de la dignité de la langue d'oc a toujours associé des acteurs – écrivains ou non – originaires de toutes les régions du Midi de la France.

Les concours d'enseignement institués depuis les années 90, du CAPES jusqu'à la toute récente agrégation de langues régionales, confirment la place du provençal au sein de l'ensemble de l'occitan-langue d'oc, comme en témoigne l'existence de certifiés d'occitan-langue d'oc provençaux, qui ont ainsi conquis le droit d'enseigner la langue d'oc sous sa forme provençale.

Obtenir ce genre de reconnaissance officielle n'a pas été une mince affaire. Vous comprendrez donc que nous jugions peu opportunes des tentatives de remise en cause des résultats qui ont coûté beaucoup d'efforts, surtout à un moment où sur le terrain, l'occitan souffre de restrictions du nombre de postes d'enseignants qui lui sont attribués, et d'une relative indifférence de la part du ministère comme d'un certain nombre des responsables sur les territoires, recteurs, DASEN ou chefs d'établissements.

Rien ne justifie la dissociation du provençal du reste de l'ensemble d'oc, revendiquée par de petits groupes particularistes qui jouent sur un chauvinisme élémentaire. Cela, alors même que pour le Félibrige, fondé par Frédéric Mistral, la question de l'unité de la langue d'oc est réglée au-delà de toute discussion. Prétend-on donner au Félibrige des leçons d'attachement au provençal illustré par son créateur ?

Ce n'est pas la première fois que ce lobby particulariste réussit à circonvenir des élus sincèrement attachés, eux aussi, à la défense de leur langue régionale. Mais c'est la première fois que son action débouche non plus sur de simples questions écrites mais sur une proposition de loi. Il nous semble qu'il y a là une dérive dangereuse, et nous souhaitons vous voir vous en désolidariser. Répétons-le : notre langue d'oc a déjà suffisamment de problèmes au quotidien pour qu'il ne soit pas indispensable d'en ajouter d'autres du fait d'une guerre picrocholine qui n'apportera rien à personne.

Fédération représentative des enseignants de langue d'oc des 32 départements concernés, de la maternelle à l'Université, enseignants, chercheurs, universitaires, nous nous tenons à votre disposition, Monsieur le Député, pour toute précision concernant ces questions sensibles

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO,

Marie-Jeanne VERNY, professeure des Universités, cosecrétaire.